



# BULLETIN

## POLICY

## POLITIQUE

ISSUE ÉMISSION	DATE		
<b>215</b>	<b>2006</b>	<b>09</b>	<b>08</b>
	Y-A	M	D-J

### What is new/changed?

Commissioner's Directive 560 – Dynamic Security has been amended to ensure that staff understand the importance of observation and interaction with offenders, as well as the reporting of changed circumstances through observation reports and institutional debriefings.

### Why was the policy changed?

This policy has been changed to expand the scope of dynamic security and offender behaviours. The policy more clearly defines the actions and process for all staff to follow when significant events occur. It is the responsibility of all staff who interact directly with offenders to enhance their knowledge-base of the offenders' activities and behaviours by increasing awareness of the factors that contribute to, or may compromise the safety and security of employees, offenders and the public.

The reporting and recording of information and observations of the offenders' activities and behaviours is critical to maintaining a safe environment. This information shall be recorded on the Officer's Statement/Observation Report (CSC/SCC 0875) to be shared with security and case management employees and others, as deemed necessary in relation to the nature of the information.

For more information, please read Being Security Conscious available on the Learning and Development site. As a further reminder, employees who supervise the work of offenders were given an opportunity to participate in a back-to-basics awareness session before March 31, 2006. If you have any questions or concerns, please discuss them with your supervisor.

### Qu'est-ce qui est nouveau ou a été modifié?

La Directive du commissaire n° 560 – Sécurité active a été modifiée pour veiller à ce que les membres du personnel comprennent bien l'importance d'observer les délinquants, d'interagir avec eux et de signaler les circonstances changeantes au moyen de rapports d'observation et de comptes rendus en établissement.

### Pourquoi la politique a-t-elle été modifiée?

La politique révisée vise à élargir la portée de la sécurité active et des comportements des délinquants. Elle précise les mesures à prendre et le processus à suivre par tous les membres du personnel lorsque des événements importants se produisent. Il incombe à tous les employés qui interagissent directement avec les délinquants d'améliorer leurs connaissances des activités et des comportements de ces derniers en augmentant leur sensibilisation aux facteurs qui contribuent à la sécurité des employés, des délinquants et du public, ou qui peuvent la compromettre.

La communication et la consignation des renseignements et des observations sur les activités et les comportements des délinquants sont essentielles au maintien d'un environnement sécuritaire. Ces renseignements doivent être consignés dans le Rapport d'observation ou déclaration d'un agent (CSC/SCC 0875), puis communiqués aux responsables de la sécurité et de la gestion des cas ainsi qu'à d'autres employés lorsque cela est jugé nécessaire selon la nature des renseignements.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, vous pouvez consulter le document « L'importance de la sécurité », dans le site de l'Apprentissage et du perfectionnement. Il importe aussi de rappeler que les employés chargés de surveiller le travail des délinquants ont eu l'occasion de participer à une séance de sensibilisation de fond avant le 31 mars 2006. Si vous avez des questions, veuillez en discuter avec votre surveillant.

**How was it developed?**

The policy change was developed as a review of current practices and the need to clarify CSC policy in this area.

**Accountability?**

CSC staff and contractors.

**Who will be affected by the policy?**

All CSC Staff and contractors working with offenders.

**Expected cost?**

None.

**Other impacts?**

None.

**Comment la politique a-t-elle été élaborée?**

La politique a été modifiée à la suite d'un examen des pratiques actuelles et du besoin d'apporter des éclaircissements.

**Y aura-t-il des comptes à rendre?**

Les employés du SCC et les entrepreneurs.

**Qui sera touché par la politique?**

Tous les employés du SCC et les entrepreneurs qui travaillent auprès des délinquants.

**Quels coûts prévoit-on?**

Aucun.

**Y aura-t-il d'autres répercussions?**

Aucune.

---